



BUREAU
VERITAS

Bureau Veritas Exploitation SAS

DIJON
6 rue Marcel Dassault
21000 DIJON France
Mail : cedric.dufour@bureauveritas.com

A l'attention de SAADAOUI SOFIAN

MERCIER AUCTION
100B RUE DU PLAVITOUT
7700 MOUSCRON

Copie à M. DELOBEL

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

PEMP 3B SANS LIMITEUR DE MOMENT ATN PIAF880R N°
P8815024 N° M08EA035



Intervention du 16/02/2026

Coordonnées du site :
Nom du site : MERCIER AUTO

Lieu d'intervention :
100B RUE DU PLAVITOUT
7700 MOUSCRON

Numéro d'affaire : 30220933
Référence du rapport : 30220933/1.7.10.R
Rédigé le : 16/02/2026
Par : Cédric DUFOUR
Ce document a été validé par son auteur

Références client
M08EA035

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque () ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, l'**employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatées lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Critères	Pictogrammes		
	SANS EGALITÉ	AVEC EGALITE	AVEC EGALITE
✓ Sans observation ✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés ✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Synthèse

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. DELOBEL Frédéric.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

PEMP 3B SANS LIMITEUR DE MOMENT : 1



Fiche n° 1 : Localisation : MERCIER MOUSCRON

Marque: ATN Type: PIAF880R n°série: P8815024 n°interne: M08EA035

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | MERCIER AUTO

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : PEMP 3B SANS LIMITEUR DE MOMENT

N° interne : M08EA035

Localisation : MERCIER MOUSCRON

Marque : ATN

Type : PIAF880R

N° de série : P8815024

Année de mise en service : 2015

Année de fabrication : 2015

Point vérifié

Actions à entreprendre

7.3- Protection contre les chutes de hauteur

Remettre en état le garde-corps (déformé) conformément aux exigences du constructeur.

Code Obs. : CD/160226/095943/0

Date de 1^{er} signalement : 16/02/2026 **NOUVEAU**

Vous pouvez souscrire à l'option
Data View



Aucune image
disponible

Fiche N°1	PEMP 3B SANS LIMITEUR DE MOMENT	N° série : P8815024
	Marque : ATN	N° interne : M08EA035

	Type : PIAF880R	
	Année de mise en service : 2015	Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004
	Année de fabrication : 2015	
	Localisation : MERCIER MOUSCRON	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. DELOBEL Frédéric

✖ Avis général : Non satisfaisant : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

Caractéristiques

Energie(s) : Électrique, Hydraulique	C.M.U. (kg) : 200
Nb de personnes : 2	Hauteur de levage (m) : 6.8
Portée (m) : 2.0	Compteur horaire : 544
Châssis : Automoteur	Marquage Constructeur : CE

Avertisseur(s)

Sonore(s) : Charge / moment	Lumineux : Charge / Moment
------------------------------------	-----------------------------------

Mécanismes

Type de structure : Mât télescopique	Dispositif de maintien à l'horizontale : Parallélogramme mécanique
Bras pendulaire : Oui	

Dispositifs de sécurité

Parachute : Doublement de suspentes / mécanismes et Clapets anti-retour pilotés
--

Équipements

Désignation : Plate-forme	Vérifié : Oui
Marque : ATN	Type : Acier
Nb personnes : 2	Capacité (kg) : 200

Dimensions

Longueur (m) : 1.0	Largeur (m) : 0.83
Extension(s) : Non	

Suspentes

Suspentes

Nature : CHAINE	Désignation : LEVEE MAT
Types : A MAILLE JOINTIVE	

Caractéristiques

Pas (mm) : 15.875	Type : 4X4
Nombre de suspentes : 4	Mouflage (Nb. BRINS) : 1

Aspects documentaires

Fiche N°1**PEMP 3B SANS LIMITEUR DE MOMENT****N° série : P8815024****Marque : ATN****N° interne : M08EA035****Carnet de maintenance**Modification importante : **Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance****Charges et essais**Essais : **Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée indiquée le cas échéant).****Description et conditions d'exécution des essais**Description : **Plate-forme : Charge uniformément répartie.** Charge d'essai estimée (kg) : **200**

Déclenchement du limiteur de charge

Charge (kg) : **220.0**

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques	9 Suspentes, tambours, poulies
Équipements	9.1 Attache
Suspentes	9.4b Suspentes chaînes
Appareil de mesure utilisé	9.5 Poulie
A Aspects documentaires	10 Mécanismes
A.1 Carnet de maintenance	10.1 Limiteur de vitesse (absence d'emballlement)
A.2 Affichage capacité	10.3 Dispositif d'immobilisation hors service
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	10.5 Freins des mouvements concourant au levage
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
A.8 Déclaration de conformité / Marque CE	10.8 Organes de transmission, accouplements, articulations
A.14 Notice d'instruction	10.9 Protection des organes mobiles de transmission
A.17 Rapports de vérification	10.12 Freins de stationnement
B Conduite et manœuvre de l'équipement	10.13 Freins d'orientation
1 Accès installés à demeure	10.16 Frein de translation
1.5 Accès à la nacelle ou plate-forme	10.18 Limitation de la vitesse de translation
3 Charpente	11 Dispositifs de sécurité
3.3 Lests et contrepoids	11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
3.21 Mât, tourelle, flèche, bras, ciseaux	11.1b Autres limiteurs de course/hors course
4 Châssis	11.3 Limiteur de charge
4.4 Organes de roulement	11.5 Parachute ou dispositif équivalent
4.5 Ossature, châssis porteur	11.6 Dispositif de blocage des éléments mobiles en position route
5 Source d'énergie	11.19 Indicateur de dévers
5.1 Dispositif de séparation générale	11.23 DéTECTeur de dévers
5.2 Equipements, canalisations	11.24 Dispositif du maintien à l'horizontal
7 Poste de conduite	11.27a Asservissement PV/GV
7.2 Constitution, fixation, plancher	12 Charges et essais
7.3 Protection contre les chutes de hauteur	Description et conditions d'exécution des essais
8 Organes de service et de manœuvre	
8.1 Mise en marche / Arrêt normal	
8.2 Interdiction d'emploi	
8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)	
8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation	
8.5 Identification des organes de service	
8.6 Retour automatique au point neutre	
8.7a Avertisseur sonore	
8.7b Avertisseur lumineux	
8.9 Protection contre les manœuvres involontaires	
8.11 Poste de dépannage	

«Référentiel» PEMP 11